



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé, en date du 9 décembre 2024, à l'adoption du règlement suivant :

- 350-2024 intitulé : *Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 2 476 200 \$.*

Ledit règlement a reçu l'approbation partielle du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 3 février 2025 pour un montant de 2 062 796 \$.

Toute personne désirant obtenir une copie de ce règlement ou le consulter peut en faire la demande à la soussignée à l'adresse courriel suivante : greffe@ville.lavaltrie.qc.ca.

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 7 février 2025.

Marie-Josée Charron, greffière